

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales et des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs

P.J. : 4 projets de délibération

Lors de son installation au sein du conseil municipal le 29 avril 2014, Madame Isabelle CHAMPMOREAU a été désignée membre des commissions de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers (CAEVQ), de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité (CUTI), de l'Environnement et du Développement Durable (CEDD). Par ailleurs, Madame Isabelle CHAMPMOREAU a été désignée pour représenter la Ville de Nouméa au sein du comité de la Caisse des Ecoles et pour suppléer Monsieur Charles ERIC au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Toutefois, Madame Isabelle CHAMPMOREAU a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, selon acte enregistré le 24 mai dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales et organismes extérieurs susmentionnés.

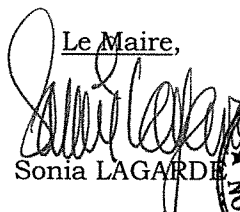
D'une manière générale, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à la nomination ou présentation.

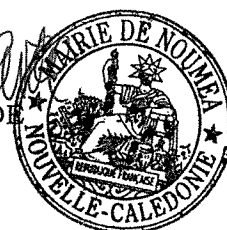
Toutefois, conformément à l'article L 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 31 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

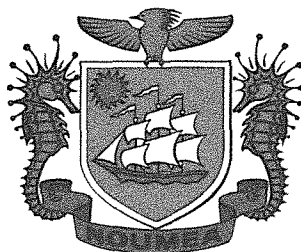
Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et des organismes extérieurs.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
		M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 36	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
(11 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
		M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

levant le vote à scrutin secret pour la désignation de représentants du conseil municipal au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 JUL. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 126-1,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/116 du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote au scrutin secret pour désigner des représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 JUL. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 JUL. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

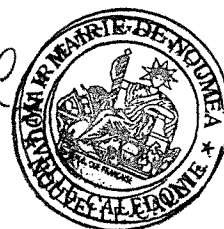
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire,

Sonia LAGARDE



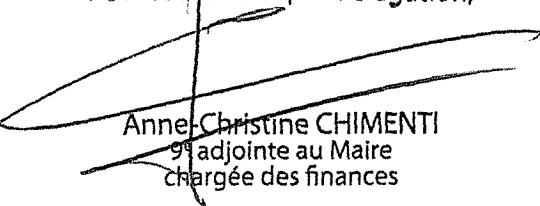
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué

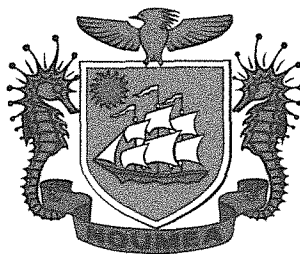
et notifié le

et / ou publié le **22 JUIL. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (11 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 667
modifiant la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant
les membres des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/116 du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour les articles 1 à 3,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 3 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité** :

M. Marc MANSEL
M. Daniel LEROUX
M. Marc ZEISEL
Mme Valérie LAROQUE
M. Christophe CHEVILLON
M. André WAMO
Mme Isabelle CHAMPMOREAU
M. Charles ERIC
Mme Dominique KORFANTY

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité** :

M. Marc MANSEL
M. Daniel LEROUX
M. Marc ZEISEL
Mme Valérie LAROQUE
M. Christophe CHEVILLON
M. André WAMO
Mme Paule GARGON
M. Charles ERIC
Mme Dominique KORFANTY

ARTICLE 2 /

L'article 4 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Environnement et du Développement Durable** :

Mme Françoise SUVE
 M. Tristan DERYCKE
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Charlène SOERIP
 M. Christophe CHEVILLON
 M. Marc DESCHAMPS
 M. Isabelle CHAMPMOREAU
 Mme Isabelle LAFLEUR
 Mme Félicia BALLANGER

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Environnement et du Développement Durable** :

Mme Françoise SUVE
 M. Tristan DERYCKE
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Charlène SOERIP
 M. Christophe CHEVILLON
 M. Marc DESCHAMPS
 Mme Valérie LAROQUE
 Mme Isabelle LAFLEUR
 Mme Félicia BALLANGER

ARTICLE 3 /

L'article 5 de la délibération modifiée n° 2014/542 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

M. Jean-Pierre DELRIEU
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Christophe DELESSERT
 M. Angélo PITO
 Mme Isabelle CHAMPMOREAU
 M. Hnadriane HNADRIANE
 Mme Mireille LEVY

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés composent avec le Maire, Président de droit, la **Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers** :

M. Jean-Pierre DELRIEU
 Mme Tuilogona O'CONNOR
 Mme Germaine NEWEDOU
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Christophe DELESSERT
 M. Angélo PITO
 Mme Paule GARGON
 M. Hnadriane HNADRIANE
 Mme Mireille LEVY

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

19 JUIL. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (C.C.M.)	-	1
CAB	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et / ~~notifié~~ et publié le **19 JUIL. 2019**
 est exécutoire de plein droit.



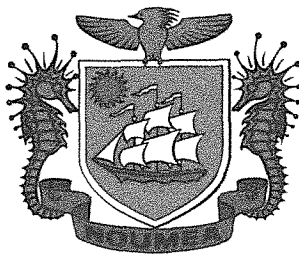
Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (11 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 668

modifiant la délibération modifiée n° 2014/546 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur enseignement

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa modifiée n° 2014/546 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur enseignement,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/116 du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

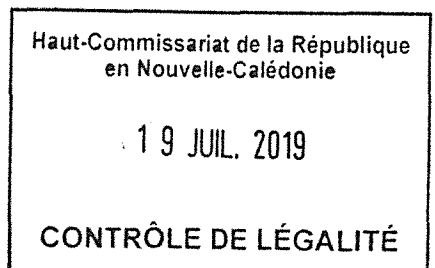
ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération modifiée n° 2014/546 du 29 avril 2014 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du Comité de la **Caisse des Ecoles**, présidé par le Maire ou son représentant :

TITULAIRES	
Mme	Patricia VAN RYSWYCK
Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Patrick SENS
M.	Christophe DELESSERT
M.	Marc MANSEL
Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Marie-Jo BARBIER PONTONI



Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du Comité de la **Caisse des Ecoles**, présidé par le Maire ou son représentant :

TITULAIRES	
Mme	Patricia VAN RYSWYCK
Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Patrick SENS
M.	Christophe DELESSERT
M.	Marc MANSEL
Mme	Valérie LAROQUE
Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Marie-Jo BARBIER PONTONI

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

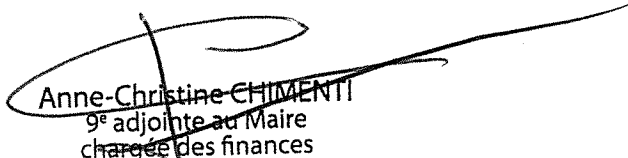
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CAB	-	1
AFFICHAGE	-	1

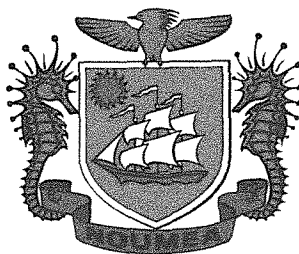


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **22 JUIL. 2019**
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (11 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/669

modifiant la délibération modifiée n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

17 JUL. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa modifiée n° 2014/548 du 29 avril 2014 nommant les représentants de la Ville de Nouméa au sein des organismes extérieurs du secteur cadre de vie,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/116 du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour l'article 1^{er},

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération modifiée n° 2014/548 du 29 avril 2014 ~~suivie est~~ modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du comité syndical du **Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANT(E)S</u>	
Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Tristan DERYCKE
M.	Marc MANSEL	M.	Christophe OBLED
M.	Daniel LEROUX	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Marc ZEISEL	Mme	Françoise SUVE
M.	Charles ERIC	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU

Lire :

Les membres du conseil municipal ci-après désignés sont autorisés à représenter la Commune de Nouméa en siégeant au sein du comité syndical du **Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa** :

<u>TITULAIRES</u>		<u>SUPPLEANT(E)S</u>	
Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kareen CORNAILLE
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Tristan DERYCKE
M.	Marc MANSEL	M.	Christophe OBLED
M.	Daniel LEROUX	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Marc ZEISEL	Mme	Françoise SUVE
M.	Charles ERIC	M.	Philippe BLAISE

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUIL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUIL. 2019**

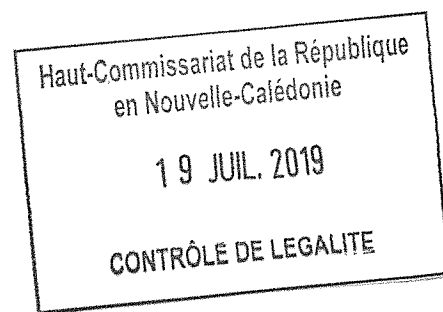
Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.J.M. (CCM)	-	1
CAB	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~le~~ publié le **22 JUIL. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances